

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022

Nombre de membres : 43

Présents : 26 - Pouvoirs : 8

Votants : 34

Vote : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 18 mai 2022 et publication du 18 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANCAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU.

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D01_10_05_2022 – Nouveau CLEA et label 100% EAC (éducation artistique et culturelle)

La DRAC, avec l'Education nationale propose au PETR de signer un 3ème CLEA afin de continuer d'apporter des financements au territoire sur les projets d'éducation artistique et culturelle.

DRAC et Education Nationale estiment que le territoire de la Vallée du Loir est prioritaire. Ils renouvellent leur souhait de travailler à l'échelle du Pays car cela permet d'avoir une action construite et efficace dans l'ensemble des établissements scolaires du territoire.

Au cours des deux premiers CLEA, différentes structures ont bénéficié de l'aide financière du CLEA et de l'accompagnement dans la mise en place de projets EAC.

Les structures ayant bénéficié de financements sont La Castélorienne (Montval-sur-Loir), la ville du Lude, le Carroi (La Flèche), la CC Sud-Sarthe, la CC Loir Lucé Bercé, les Moulins de Paillard, et la compagnie Clinamen.

Les projets du PETR bénéficiant des financements CLEA sont Malices au Pays, les Allumés, et les résidences d'artistes (différentes chaque année).

Il est cependant attendu une évolution pour ce 3ème CLEA, en 2 points :

- Un nouveau label existe auprès du Ministère de la Culture : le 100% EAC. Il n'apporte pas de financements complémentaires. La DRAC a fortement incité le PETR à postuler, cela en appui de la signature d'un 3ème CLEA. Ce dossier a été déposé pour le 24 avril (dernier délai).
- Il est maintenant nécessaire de travailler sur des axes spécifiques en vue du nouveau CLEA 2022/2025 afin de permettre la mise en place d'une véritable stratégie culturelle au niveau du Pays. C'est un travail qui doit être mené avec le comité de coordination du CLEA.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve la signature d'une 3ème convention CLEA (période 2022/2025) avec les partenaires DRAC et Education nationale.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANCAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D02_10_05_2022 – Appel à projets DRAC "programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels 2022"

Il est prévu de transformer la visite de l'église Saint-Louis du Prytanée, réalisée avec la version 2 des lunettes Hololens. Il est également envisagé l'acquisition (d'une seconde paire de lunettes) ainsi que la mise en place de leur location, pour les 15 jours de visite programmés cet été.

Il est possible de répondre à un appel à projets DRAC, intitulé "programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels 2022", afin d'obtenir des financements complémentaires comme proposé ci-dessous :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Holoforge	9 576 €	Région CTR	7 100 €
Achat de matériel	3 840 €	Appel à projets PNV (Etat)	9 000 €
Location de matériel	3 000 €	Recettes visites	700 €
Assurance	200 €		
Communication	500 €	Autofinancement	4 316 €
Salaires	4 000 €		
TOTAL	21 116 €	TOTAL	21 116 €

Madame la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel, et dans le cas où les recettes ne seraient pas attribuées en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve le projet et son plan de financement
- Autorise Mme la Présidente à solliciter le programme pour une subvention à hauteur de 9 000,00 €
- Autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANCAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D03_10_05_2022 – Renouvellement de la convention de partenariat avec CertiNergy pour la valorisation des Certificats d’Energie (CEE) des communes et communautés de communes

La société CertiNergy propose au territoire le renouvellement de sa convention de partenariat pour la durée de la cinquième période relative aux CEE, c’est à dire jusqu’au 31 décembre 2025. Cette convention de partenariat fait état des éléments suivants :

« *La Prime CEE sera calculée en fonction du Volume Obtenu comme suit :*

⇒ *Prime CEE pour les communes et communautés de communes = Volume Obtenu * 4,00€ HT/MWh cumac*

⇒ *Commission pour le PETR = Volume Obtenu * 0,70€ HT/MWh cumac ».*

Ce tarif a été négocié avec le Pays Vallée de la Sarthe afin de pouvoir plus facilement massifier la collecte et la valorisation des CEE.

Le catalogue des opérations valorisables se trouve en annexe 1bis.

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser la Présidente à signer ladite convention de partenariat avec CertiNergy.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité des présents et représentés, autorise Mme la Présidente à signer la convention de partenariat avec CertiNergy selon les termes indiqués ci-dessus.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A black ink signature is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANCAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D04_10_05_2022 – Choix du prestataire pour la mission d’animation de la Plateforme de rénovation

Par délibération en date du 07 décembre 2021, le Comité syndical s’est prononcé en faveur de l’externalisation de la mission d’animation-suivi de la Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) et en conséquence, du lancement d’un marché de prestations de service.

Le marché d’appel d’offres pour la réalisation de cette mission a été lancé le 13 janvier 2022 et clôturé le 17 mars 2022.

A l’issue de cette période, deux offres ont été reçues. La Commission d’appel d’offres (CAO), réunie en séance du 29 mars 2022, a retenue l’offre la plus intéressante, à savoir l’offre de la SEM Croissance Verte, en groupement avec l’opérateur Citémétrie, pour un total de 438 357 €. Le marché, d’une durée de 22 mois, prendra fin au 31 janvier 2024.

Il est proposé au Comité syndical d’approuver le choix de la Commission d’appel d’offres (CAO) – habilitée à attribuer le marché – de retenir la SEM Croissance Verte en groupement avec l’opérateur Citémétrie, pour assurer la mission d’animation-suivi de la PTRE.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité des présents et représentés, approuve le choix de la SEM Croissance Verte, en groupement avec Citémétrie, comme prestataire pour la mission d’animation et suivi de la plateforme de rénovation énergétique.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. A black ink signature is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 42
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANCAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Éric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D05_10_05_2022 – PTRE : règlement de la subvention accordée aux ménages et copropriétés autrement nommée chèque "coup de pouce rénovation énergétique" pour les prestations d'audits énergétiques et de maîtrise d'oeuvre

Par délibération en date du 29 juin 2021, le Comité syndical a approuvé la création d'une Plateforme territoriale pour la rénovation énergétique (PTRE) et notamment ses objectifs chiffrés et ses modalités de fonctionnement. Il a été décidé que les actes A3* (audits énergétiques) et A5* (prestations de maîtrise d'oeuvre) fassent l'objet d'un versement de subvention par le PETR aux ménages concernés, via des "chèques coup de pouce rénovation énergétique". Le PETR fera en partie office de boîte aux lettres pour réceptionner les subventions de la part des financeurs, et les reverser aux ménages correspondants. Il a également été prévu, dans le plan de financement de la PTRE, une mobilisation de fonds propres du PETR Pays Vallée du Loir (dont les crédits ont été inscrits au budget 2022) pour co-financer ces actes du fait de la nécessité de respecter a minima, 20% d'autofinancement sur l'ensemble des actes de la PTRE.

Les objectifs prévisionnels de la PTRE font état d'un total de :

- 76 actes A3 pour les ménages et 3 actes A3 pour les copropriétés ;
- 7 actes A5 pour les ménages et 2 actes A5 pour les copropriétés.

Les modalités contenues dans le règlement de la subvention – autrement nommée chèque "coup de pouce rénovation énergétique" – sont les suivantes :

- ⇒ La subvention peut être attribuée aux propriétaires occupants et bailleurs privés qui remplissent les conditions suivantes :
 - Occuper ou mettre en location une maison individuelle à titre de résidence principale ;
 - Ne pas être bénéficiaires des aides du programme Habiter Mieux de l'ANAH.
- ⇒ Les logements concernés doivent remplir les conditions suivantes :
 - Être achevés depuis plus de 15 ans ;
 - Être situés sur l'une des 57 communes du PETR Pays Vallée du Loir (communauté de communes Sud Sarthe, Loir Lucé Bercé et Pays Fléchois).

Le PETR Pays Vallée du Loir propose de financer une partie de l'audit énergétique pour les ménages et copropriétés par le biais d'un forfait unique d'un montant de :

- 200 € pour les ménages (dont PETR à hauteur de 50 €), la subvention pouvant être cumulable avec les aides du programme MaPrimeRénov' sans toutefois dépasser 100% de la dépense ;
- 1 500 € pour les copropriétés (dont PETR à hauteur de 750 €).

L'aide devra être sollicitée avant le commencement de l'audit. Sur examen des audits réalisés, la rétroactivité des demandes pourra être possible à compter du 1^{er} avril 2022.

Le PETR Pays Vallée du Loir propose de financer une partie de la prestation de maîtrise d'oeuvre pour les ménages et copropriétés par le biais d'un forfait unique d'un montant de :

- 1 200 € pour les ménages (dont PETR à hauteur de 390 €) ;
- 8 000 € pour les copropriétés (dont PETR à hauteur de 3 790 €).

**actes référencés dans le cadre du Programme SARE*

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le règlement (présenté ci-dessus) de la subvention accordée aux ménages et copropriétés autrement nommée chèque "coup de pouce rénovation énergétique" pour les prestations d'audits énergétiques et de maîtrise d'oeuvre.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANÇAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D06_10_05_2022 - Dossier LEADER – Demande de subvention pour le projet "Animation PCAET 2022"

Le projet "Animation du PCAET pour la période 2022" est éligible au regard de la fiche action n°6 "Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat-air-Energie Territorial", à la stratégie locale du développement du GAL Pays Vallée du Loir dans le programme LEADER 2014-2020.

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Salaire et charges du poste de chargé de mission sur la période de janvier 2022 à décembre 2022	42 393,00 €	Europe (LEADER)	35 000,00 €
Forfait de 15% de frais de structure	6 358,95 €	Autofinancement	13 751,95 €
TOTAL	48 751,95 €	TOTAL	48 751,95 €

Madame la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Délibération du Comité syndical :

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet et son plan de financement
- Autorise Mme la Présidente à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 35 000,00 €
- Autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANÇAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D07_10_05_2022 - Dossier LEADER – "Animation et mise en œuvre d'un projet de médiation numérique et culturelle par le PAH Vallée du Loir 2022"

Le projet "Animation et mise en œuvre d'un projet de médiation numérique et culturelle par le PAH Vallée du Loir 2022" est éligible au regard de la fiche action n°5 "Mettre en place un plan de développement numérique", à la stratégie locale du développement du GAL Pays Vallée du Loir dans le programme LEADER 2014-2020.

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Frais salariaux	26 153,52 €	Europe (LEADER : 80%)	24 061,24 €
Frais de structure	3 923,03 €	Autofinancement	6 015,31 €
TOTAL	30 076,55 €	TOTAL	30 076,55 €

Madame la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Délibération du Comité syndical :

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet et son plan de financement
- Autorise Mme la Présidente à solliciter le programme pour une subvention à hauteur de 24 061,24 €
- Autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANCAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIÈRE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D08_10_05_2022 - Dossier LEADER – Demande de financement pour le dossier "Malices au Pays 2021-2022"

Le projet "Malices au Pays 2021-2022" est éligible au regard de la fiche action n°8 "Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine", à la stratégie locale du développement du GAL Pays Vallée du Loir dans le programme LEADER 2014-2020.

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
Communication	4 308,40 €	DRAC – CLEA	5 900,00 €
Frais artistiques	41 173,05 €	Région (FONDEC)	3 000,00 €
Droits d'auteur	1 466,91 €	Communes, EPCI, Acteurs culturels du territoire	9 650,00 €
Hébergements	437,64 €	Europe LEADER	20 000,00 €
Transports	1 510,00 €	Autofinancement	10 346,00 €
TOTAL	48 896,00 €	TOTAL	48 896,00 €

Madame la Présidente précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou toute autre subvention ne serait pas attribuée en totalité, le PETR Pays Vallée du Loir serait dans l'obligation d'augmenter sa part d'autofinancement.

Délibération du Comité syndical :

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet et son plan de financement
- Autorise Mme la Présidente à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 20 000,00 €
- Autorise Mme la Présidente à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A black ink signature is written over the stamp.

Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 0
Contre : 32
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANÇAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D09_10_05_2022 – RH : Recrutement pour vacance de poste

Depuis le 11 avril 2022, le poste de géomaticien est vacant au PETR Pays Vallée du Loir, Kévin Charlot ayant quitté la structure.

En commission Attractivité du territoire, le sujet a été abordé, à savoir s'il fallait procéder à un nouveau recrutement.

A noter que ce poste recouvre deux missions nécessitant chacune 0,5 ETP :

- . Une mission d'assistance technique aux utilisateurs/trices et de développement des applications métiers sur le WebSIG départemental
- . Une mission géomatique propre au suivi des indicateurs du SCoT et des PLUi, et au suivi de l'évolution de la réglementation autour du sujet de l'aménagement du territoire – impact de la loi Climat et résilience / mesure et suivi de la consommation des espaces / mesure et suivi de l'artificialisation des sols / élaboration d'observatoires de territoire, ...

Le recrutement d'un nouveau SIGiste a été abordé en Bureau mais n'a pas été tranché.

Aussi, ce sujet est soumis au vote des membres du Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré avec 32 voix CONTRE et 2 Abstentions, ne valide pas le recrutement d'un géomaticien et décide de reporter cette décision de recrutement à l'automne 2022.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (25) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANÇAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D10_10_05_2022 – Désignation d'un membre du Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir au COPIL du site Natura 2000 – Châtaigneraies à *Osmoderma eremita* au sud du Mans

A la demande de la Préfecture de la Sarthe, le PETR Pays Vallée du Loir étant membre du Comité de pilotage du site Natura 2000 – Châtaigneraies à *Osmoderma eremita* au sud du Mans, le Comité syndical doit désigner un de ses membres pour représenter le PETR.

Mme Latouche, Présidente, fait appel aux candidatures.

Monsieur TOURNADRE se propose comme représentant.

Monsieur PETER soumet sa candidature comme suppléant.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la désignation de Monsieur Philippe TOURNADRE pour représenter en tant que titulaire le PETR Pays Vallée du Loir au COPIL Natura 2000 – Châtaigneraies à *Osmoderma eremita* au sud du Mans. Monsieur Dominique PETER est désigné comme suppléant de M. TOURNADRE.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANÇAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D11_10_05_2022_ – Approbation du Règlement intérieur du PETR Pays Vallée du Loir

Le PETR Pays Vallée du Loir a travaillé sur l'élaboration de son règlement intérieur.
Après validation par le Comité technique du centre de gestion de la Sarthe, le 24 mars 2022, Mme la Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le règlement intérieur du PETR Pays Vallée du Loir (Voir annexe 1).

Délibération du Comité syndical :

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré accepte le règlement intérieur du PETR Pays Vallée du Loir tel qu'il est écrit et sa mise en place immédiate.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche



Pays Vallée du Loir
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 03/05/2022
Nombre de membres : 43
Présents : 26 - Pouvoirs : 8
Votants : 34

Vote : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le 17 mai 2022 et publication du 17 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux le 10 mai à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à Vaas, après convocation légale, sous la présidence de Madame Béatrice LATOUCHE.

Les dispositions de la loi dite de vigilance sanitaire, permettent de prolonger les pleins pouvoirs en matière de lutte contre le Covid 19 jusqu'au 31.07.2022. Ainsi, pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, chaque élu peut détenir deux procurations et les conditions de quorum sont assouplies puisque seule la présence d'un tiers des membres est requise.

Présents (26) :

Mickaël ALLARD, ~~Olivier BESNARD~~, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, ~~Francis BOUSSION~~, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, ~~Régis DANGREMONT~~, ~~Gwénaél de SAGAZAN~~, Catherine DONNÉ, ~~Stéphanie DUBOIS-GASNOT~~, Pascal DUPUIS, ~~Françoise FARCY~~, ~~Pascale GLOTIN~~, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, ~~Jean-Pierre GUICHON~~, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, ~~Yves LE BOUFFANT~~, ~~Guy LECLERC~~, Joël LELARGE, ~~Marc LESSCHAEVE~~, Ghislaine LEVIAU, ~~Christophe LIBERT~~, ~~Éric MARTINEAU~~, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, ~~Alain MORANÇAIS~~, Pierre OUVRARD, ~~Dominique PAQUET~~, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, ~~Lydia ROBINEAU~~, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Philippe TOURNADRE, Monique TROTIN.

Pouvoirs (8) :

Olivier BESNARD donne pouvoir à Patricia METERREAU, Régis DANGREMONT donne pouvoir à Patricia METERREAU, Stéphanie DUBOIS-GASNOT donne pouvoir à Carine MENAGE, Jean-Pierre GUICHON donne pouvoir à Nicolas CHAUVIN, Yves LE BOUFFANT donne pouvoir à Béatrice LATOUCHE, Guy LECLERC donne pouvoir à Hervé RONCIERE, Eric MARTINEAU donne pouvoir à Pascal DUPUIS, Alain MORANCAIS donne pouvoir à Jean-Michel CHIQUET

Absents excusés (5) :

Gwénaél DE SAGAZAN, Françoise FARCY, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Dominique PAQUET

Absents (4) :

Francis BOUSSION, Pascale GLOTIN, Joël LELARGE, Lydia ROBINEAU

Conseil de développement territorial (1) : André JAUNAY

Assistaient aussi à la réunion : Marie CAZALBOU-DUBOURG, Mathilde ESTADIEU, Sophie RYCHLICKI

D12_10_05_2022 – Charte télétravail du PETR Pays Vallée du Loir

Le PETR Pays Vallée du Loir a révisé la charte de télétravail (Cf. Annexe 2).

Après accord du Bureau du PETR Pays Vallée du Loir, cette charte de télétravail a été soumise au Comité technique (CT) du Centre de gestion de la Sarthe, le 29 mars 2022.

Un avis favorable a été accordé par le CT.

Délibération du Comité syndical :

Le comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré accepte la charte télétravail du PETR Pays Vallée du Loir tel qu'elle a été rédigée et sa mise en place immédiate.

Fait à VAAS
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

La Présidente
Béatrice Latouche

